

L'AML VOUS PRÉSENTE LE

3 MINUTES CHRONO



• L'INFO À RETENIR

du 17 au 20 novembre 2025
107^e CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE



Le grand rassemblement des maires et présidents d'EPCI se tiendra du 18 au 20 novembre, précédé de la Rencontre des élus des Outre-mer.

« **Pour les communes, liberté !** », tel sera le thème du 107^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui aura lieu les 18, 19 et 20 novembre prochains, à la Porte de Versailles (pavillon 5), à Paris, concomitamment au Salon des maires et des collectivités locales (www.salondesmaires.com).

Environ 60 débats, forums, points info et formations seront proposés aux congressistes. La levée des contraintes à la maîtrise foncière au service des politiques d'aménagement (18/11), la place des personnes en situation de handicap dans la commune (18/11) et la responsabilité juridique et financière des élus (20/11) seront notamment au programme.

Les quatre débats porteront sur la place du maire dans la sécurité (18/11 : participation de Serge Grouard, maire d'Orléans), l'engagement des jeunes (19/11), l'accès des communes rurales aux aides et à l'ingénierie (19/11) et les finances locales (20/11).

Une « journée des secrétaires généraux de mairie » se déroulera le 20/11 en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Vous pouvez suivre l'intégralité de ces échanges en vous connectant directement, sans inscription préalable, au [LIEN suivant](#).

Francis Cammal, maire de Gien, interviendra lors du forum sur le thème des gens du voyage le 19/11.

L'engagement au coeur des débats

À la veille du scrutin municipal, le 107ème Congrès proposera des rendez-vous sur les élections et sur l'engagement alors que l'AMF a lancé une grande **campagne nationale** sur le sujet. Seront notamment abordés le statut de l'élu (le 18/11 : participation de Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Prés), l'engagement citoyen (20/11), les règles de communication et de financement s'imposant aux candidats (19/11), la réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants (19/11).

Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay et co-président de la commission transport, mobilité et voirie de l'AMF, dédicacera son livre "une improbable rencontre - Deux siècles-Deux maires" le 19/11.



[Lire aussi le dossier spécial "107ème congrès des maires"](#)



NOUVEAUTÉS 2025

- Téléchargez l'« **Appli mobile Congrès des maires** » : elle met à votre disposition l'ensemble des informations essentielles (programme, temps forts, intervenants, vidéos en direct, fil d'actualité, informations pratiques). **Elle vous permettra de suivre en temps réel les débats et interventions** et d'organiser votre propre programme pour profiter au mieux du Congrès. Elle est téléchargeable directement sur l'App Store et Play Store ou en flashant le QR Code ci-dessus.
- Retrouvez **la boutique inédite de l'AMF** qui vous proposera une sélection variée d'articles de fabrication française faisant la promotion du savoir-faire de nos régions.
- Vous pourrez retirer votre sacoche de congressiste pendant toute la durée du congrès face à l'espace « café », sur simple présentation de votre badge.



ALERTE DE FRAUDES

L'ARCEP vient d'indiquer à l'AMF qu'elle a enregistré de nombreuses alertes de fraudes à destination des consommateurs et des collectivités, de personnes se faisant passer pour l'ARCEP ou affirmant être mandatées par l'ARCEP.

Son équipe de communication a publié une actualité et des posts sur les réseaux sociaux en réaction, outre les signalements à la DGCCRF effectués. Vous les trouverez ci-dessous :



[Lien vers l'actualité](#)



[Lien vers le post LinkedIn](#)





LANCEMENT DU SPDA DANS LE LOIRET : SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

Le SPDA est un nouveau service public mis en oeuvre solidairement par les acteurs institutionnels et professionnels agissant pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et leurs aidants à l'échelle départementale.

La création du SPDA a pour ambition de simplifier la vie des personnes âgées, en situation de handicap ou des aidants en facilitant leurs démarches et leurs parcours.

Dans le cadre du déploiement collectif du SPDA, **une enquête est lancée afin de recueillir l'avis de tous les usagers.**

L'objectif : mieux comprendre vos besoins, vos attentes et votre expérience - afin d'identifier ce qui pourrait évoluer et s'améliorer.

La réussite du diagnostic repose sur la contribution de chacun : la diffusion de l'enquête auprès des usagers, ainsi que l'appui que vous pourrez leur apporter pour le renseigner, seront déterminants pour en garantir la qualité et la représentativité.



[Lien vers l'enquête à destination des usagers PH-PA-aidants](#)



LES FEMMES S'ENGAGENT : LE GUIDE DE LA CANDIDATE 2026-2032



Le 7 novembre dernier, l'AML était présente à la conférence organisée par l'antenne Elles aussi Centre-Val de Loire, dans les salons de la Préfecture d'Orléans, à l'occasion de la célébration des 80 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

Sous le haut patronage et avec le soutien de Sophie Brocas, Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret, ce colloque a été marqué par les interventions de Sylvie Pouliquen, Pierre Allorant et Pierre-François Gitton, qui sont revenus sur l'histoire du combat pour la représentation des femmes en politique, notamment dans le Loiret, mais aussi sur les progrès accomplis et les défis encore à relever.

L'antenne a également présenté un documentaire vidéo retraçant les luttes des suffragettes, l'émergence des premières élues du Loiret en 1945, et la conquête progressive de la parité, complété par la présentation du « **guide de la candidate 2026** », soutenu par l'AMF :



[Lien vers le guide](#)

Dans le Loiret, le taux des femmes maires a augmenté de 6,6 points depuis 2014, s'élevant à 25,5% (21% en France métropolitaine).



L'AML OSE L'ENGAGEMENT LOCAL

Vendredi dernier, James Bruneau, président de l'AML, Valérie Martin et Gérard Brichard, vice-présidents, Gilles Burgevin, Patrick Chenuet, Hubert Fournier, Philippe Moreau et Jean-Luc Riglet, membres du comité directeur de l'AML, ont rencontré la presse afin d'échanger sur les sujets qui préoccupent les élus locaux durant cette fin de mandat.

Cet échange a permis de réaffirmer la nécessité de mieux reconnaître le rôle des conseillers, de sécuriser les conditions d'exercice du mandat et de soutenir concrètement les communes, en particulier sur les territoires ruraux. Les maires présents en ont profité pour souligner combien leurs missions demeurent profondément enrichissantes, notamment grâce au lien direct avec leurs administrés et au service concret de l'intérêt général qui donne sens à leur engagement local.

À l'issue de cette rencontre, James Bruneau, a été invité à intervenir dans le journal télévisé du 12/13 sur France 3 Centre-Val de Loire pour approfondir ces enjeux et partager le point de vue des élus du Loiret à l'approche du Congrès des Maires de France. Il y a rappelé les priorités portées par l'Association : renforcer l'accompagnement des communes et favoriser les conditions d'un engagement local durable et apaisé.



[Le replay de cette intervention est disponible ICI](#)

[Lien vers l'article de La République du Centre du 17/11/2025](#)



À VOS AGENDAS

RÉUNIONS D'INFORMATION AVEC LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

En partenariat avec les Archives départementales du Loiret, nous vous proposons deux réunions d'information. Ces rencontres, avec la participation de Madame Gaultier, directrice des Archives départementales permettront d'anticiper sereinement la rédaction du procès-verbal de récolement des archives 2026, document obligatoire, qui est à établir à chaque scrutin municipal ou à chaque renouvellement de maire ou de conseil municipal.



9h00 à 12h30
Salle Blanche
de Castille
Rue de la Noue
45260 LORRIS



Découverte des Archives de la
Communauté de Communes Canaux
Forêts en Gâtinais



14h00 à 17h00
Archives
départementales
Pavillon Culture
29 bd Marie Stuart
Orléans



Visite des Archives départementales





Cliquer sur l'image pour vous inscrire



12h00 à 14h00

La réussite de vos projets de transition écologique passe par l'appropriation des citoyens (participation des habitants, co-construction, communication, voire accompagnement au changement de comportement...).

De multiples possibilités existent. Pour choisir entre ces différents niveaux de mobilisation des habitants, il faut se poser les bonnes questions, au bon moment. Méthodologie et anticipation seront vos alliées, comme viendront en témoigner les élus qui partageront leur expérience pendant ce webinaire.



• LA QUESTION JURIDIQUE DU MOIS

ÉLECTIONS MUNICIPALES : L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PROCURATION ENTIÈREMENT DÉMATÉRIALISÉE EST POSSIBLE

La « totale dématérialisation » des procurations pour les élections politiques est désormais possible, sous certaines conditions :

- 1 Être détenteur d'une Carte Nationale d'Identité électronique (CNIE), au format de « carte de crédit ». Ces cartes d'identité sont munies d'une puce électronique qui permet, via un smartphone, de procéder à une certification de l'identité.
- 2 Faire certifier son identité en mairie si cette démarche n'a pas été effectuée au moment de la réception de la nouvelle CNIE (cette démarche n'est à effectuer qu'une seule fois).
 - Télécharger l'application [France Identité](#) sur un smartphone ;
 - Effectuer une demande de certification de son identité numérique depuis l'application ;
 - Suivre les instructions dans l'application : confirmer une adresse e-mail, saisir un code personnel, puis effectuer une lecture de la carte d'identité en NFC. L'application génère un QR code ;
 - Puis se rendre sans rendez-vous dans une des mairies proposant la certification d'identité avec une carte d'identité, un téléphone et le QR code associé à la demande. La liste des mairies est disponible sur le site : <https://france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee/>
- 3 Se connecter sur [maprocuration.gouv.fr](#) et y indiquer les informations utiles relatives au mandataire (numéro d'électeur et date de naissance OU informations d'état civil) afin d'établir la procuration.
- 4 Confirmation de la prise en compte de la procuration par courriel dès son enregistrement par la commune ou le consulat de vote du mandant.



Si un électeur n'est pas détenteur d'une CNIE, il pourra commencer l'établissement de sa procuration en ligne sur [maprocuration.gouv.fr](#) mais il devra se déplacer physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat pour valider cette demande. Il devra se munir d'une pièce d'identité et du numéro de référence d'enregistrement sur [maprocuration.gouv.fr](#).



La procuration papier est toujours possible.

Source : [Décret n° 2025-1059 du 3 novembre 2025 relatif à la dématérialisation complète de l'établissement et de la résiliation d'une procuration et portant diverses modifications du code électoral](#)

• Contacts

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les juristes de l'AML :

- 📞 Maité CAUSSE - tél. 02 38 54 45 43 - mcausse@aml45.asso.fr
- 📞 Aurélie CURIÉL - tél. 02 38 54 45 45 - acuriel@aml45.asso.fr



Association des Maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS

Tél : 02 38 54 45 46 - am.loiret@aml45.asso.fr - www.aml45.asso.fr

